

Propositions relatives aux épreuves d'examen en numérique et sciences informatiques (NSI)

Classe terminale, enseignement de spécialité, voie générale

Mai 2019



Les propositions des groupes d'experts pour l'évaluation en classe terminale relèvent de leur responsabilité. Ces propositions ont été présentées aux membres du Conseil supérieur des programmes, mais n'ont pas fait l'objet d'un vote en séance.

Propositions sur les modalités des épreuves d'examen

La démarche de projet est au cœur de l'enseignement de la spécialité NSI mais ne se prête pas à une évaluation à l'écrit ou sur machine en temps limité. L'épreuve obligatoire terminale orale permet à l'élève de présenter son projet et de valoriser le travail qu'il a conduit durant sa formation.

L'épreuve terminale obligatoire de spécialité est composée de deux sous-épreuves : une épreuve écrite et une épreuve pratique.

Sous-épreuve écrite de 3 h 30 (sur 12 points)

La sous-épreuve consiste en la résolution de trois exercices permettant d'évaluer les connaissances et les capacités attendues conformément au programme de terminale de la spécialité. Chaque exercice est noté sur 4 points.

Les connaissances et capacités mobilisées dans le programme de première de la spécialité mais non reprises dans celui de terminale ne constituent pas le ressort principal des sujets composant l'épreuve ; elles doivent toutefois être assimilées par les candidats qui peuvent avoir à les utiliser.

Les exercices permettent d'aborder différentes rubriques, sans obligation d'exhaustivité, un même exercice pouvant en particulier permettre l'évaluation d'attendus relevant de plusieurs rubriques.

La sous-épreuve pratique permettant d'évaluer les compétences en programmation, cette évaluation n'est pas un objectif de la sous-épreuve écrite. Toutefois le candidat peut être évalué sur la compréhension d'un algorithme ou d'un programme, d'un point de vue plus théorique que pratique.

Sous-épreuve pratique de 1 heure (sur 8 points)

La sous-épreuve consiste en la résolution de deux exercices sur ordinateur, chacun étant noté sur 4 points.

Le premier exercice consiste à programmer un algorithme figurant explicitement au programme, ne présentant pas de difficulté particulière, dont on fournit une spécification. Il s'agit donc de restituer un algorithme rencontré et travaillé à plusieurs reprises en cours de formation. Le sujet peut proposer un jeu de test avec les réponses attendues pour permettre au candidat de vérifier son travail.

Pour le second exercice, un programme est fourni au candidat. Cet exercice ne demande pas l'écriture complète d'un programme, mais permet de valider des compétences de programmation suivant des modalités variées : le candidat doit, par exemple, compléter un programme « à trous » afin de répondre à une spécification donnée, ou encore, corriger un programme volontairement erroné, ou encore, expliciter un argument de correction (comme un invariant de boucle), ou encore, proposer une documentation, etc.